

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250 (9255370000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

BICCS Industrial Coatings

Rue : Dukdalfweg 41

Code postal/Lieu : 1332 BK Almere

Téléphone : +31 (0)36 5492066

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)36 5492066 (Heures de bureau 08:00 - 16:30) En dehors des heures de bureau: appeler un Centre Anti Poison ou un médecin

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Mentions de danger

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|--|
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P264 | Se laver ... soigneusement après manipulation. |
| P312 | Appeler un médecin en cas de malaise. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clef. |

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 ; N°CE : 215-535-7 ; N°CAS : 1330-20-7

Poids : $\geq 20 - < 25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485044-40 ; N°CE : 231-944-3 ; N°CAS : 7779-90-0

Poids : $\geq 10 - < 25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485493-29 ; N°CE : 204-658-1 ; N°CAS : 123-86-4

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

ÉTHYLBENZÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489370-35 ; N°CE : 202-849-4 ; N°CAS : 100-41-4

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Chronic 3 ; H412

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ (Benzol < 0,1% cancer pas obligatoire) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119458049-33 ; N°CE : 919-446-0 ; N°CAS : 64742-82-1

Poids : < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 1 ; H372 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Sable Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³

Remarque : H

Version : 08-06-2000

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m³

Remarque : Skin

Version : 20-06-2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³

Remarque : Skin

Version : 20-06-2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Lors du pistolate: masque avec

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

apport d'air frais. Opérations autres que le pistolage: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

Remarques générales

Masque intégral ou ensemble à embout buccal avec filtre à particules: concentration max. pour substances avec valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 15 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 400 fois la VLE.

8.3 Indications diverses

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore

Caractéristiques en matière de sécurité

| | | |
|--|---------------------------|--------------------------|
| Point de solidification : | (1013 hPa) | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation : | (1013 hPa) | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation : | | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | (1013 hPa) | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition : | (1013 hPa) | Aucune donnée disponible |
| Point éclair : | | 23 °C |
| Température d'auto-inflammabilité : | | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité : | | 1 Vol-% |
| Densité : | (20 °C) | 1,269 g/cm ³ |
| pH : | | non applicable |
| Viscosité : | (20 °C) | 700 mPa*s |
| Seuil olfactif : | | Aucune donnée disponible |
| Indice d'évaporation : | | Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation : | | Aucune donnée disponible |
| Teneur en COV maximale (CE) : | | 35,2 Pds % |
| Propriétés explosives : | Aucune donnée disponible. | |

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

| | |
|---------------------|---|
| Paramètre : | DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 8700 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 14 g/kg |
| Paramètre : | DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | 7,4 g/kg |
| Paramètre : | DL50 (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 3500 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 8500 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 ((2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 5135 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (N-METHYL-2-PYRROLIDONE ; N°CAS : 872-50-4) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 3600 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (2-PHÉNOXYÉTHANOL ; N°CAS : 122-99-6) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 1260 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 5000 mg/kg |

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

Toxicité dermique aiguë

| | |
|---------------------|---|
| Paramètre : | DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | 2000 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | 5000 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 ((2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | 9500 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (2-PHÉNOXYÉTHANOL ; N°CAS : 122-99-6) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | 5000 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | 14 g/kg |

Toxicité inhalatrice aiguë

| | |
|---------------------|---|
| Paramètre : | LC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 6350 mg/l |
| Paramètre : | LC50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 2000 ppm |
| Paramètre : | LC50 (ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 35,7 mg/l |
| Paramètre : | LC50 (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Espèce : | Souris |
| Dose efficace : | 5300 ppm |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)
Mise à jour : 16.09.2020
Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL (TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de restriction en tunnel : D/E

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Selon le 2.2.3.1.5.2, ce produit est exempté de l'ADR pour les emballages inférieurs ou égaux à 5 litres.

Étiquette de danger : 3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-E

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 7 - Métaux lourds et sels métalliques (y compris les composés organométalliques)

Étiquette de danger : 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Dispositions particulières : E 1

Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)
Mise à jour : 16.09.2020
Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Directives nationales

Bevat stof(fen) die worden aangemerkt als kankerverwekkende stoffen in de SZW-lijst: 2-NITROTOLUENE, Cas-nummer: 88-72-2

Bevat stof(fen) die worden aangemerkt als kankerverwekkende stoffen in de SZW-lijst: 2-METHOXYANILINE, Cas-nummer: 90-04-0

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EWC = European Waste Catalogue
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
MRL = Maximum Residue Limit
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
PNEC = Previsible Non Effect Concentration

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 4,00LT BICHODUR 2K DTM EXTRA MAT-5 (9250)

Mise à jour : 16.09.2020

Date d'édition : 17-12-2020

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

STEL = Short-Term Exposure Limit
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.